

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2018 tenue à Marrakech (Maroc)

Le 15 octobre 2018, l'Assemblée générale ordinaire de l'association « Échanges méditerranéens pour l'eau, la forêt, l'énergie et le développement durable des territoires » s'est réunie, sur convocation de son Président, à l'hôtel les Jardins de l'Agdal Marrakech à 19h00.

Après signature de la liste de présence par les membres présents et de la liste des pouvoirs par les membres mandatés (jointes en annexe), il ressort que 20 membres sont présents et 34 représentés et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il est alors procédé à la désignation du président de séance et de deux assesseurs : Jean JAUIJAY, président de l'association, est élu à l'unanimité président de séance. Pierre FAURÉ est élu à l'unanimité secrétaire de séance et Daniel VIARD est élu à l'unanimité scrutateur.

Le Président dépose les documents suivants :

- lettre de convocation,
- rapport moral du président et rapport financier du trésorier pour l'exercice 2017,
- note sur le renouvellement partiel du Conseil d'Administration,
- statuts de l'association,
- feuilles de présence et de pouvoirs,

et rappelle que les trois premiers d'entre eux ont été adressés aux membres et tenus à disposition au siège de l'association conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant (1ère partie statutaire):

- 1 – rapport moral du président et approbation,
- 2 – rapport financier et approbation des comptes 2017 et de l'affectation du résultat; quitus au bureau,
- 3 – renouvellement du Conseil d'Administration,
- 4 – questions diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 – Rapport moral du Président

Le Président lit son rapport moral, envoyé préalablement aux membres avec la convocation à la présente Assemblée. Après discussion, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

1ère résolution : l'Assemblée Générale approuve le rapport moral 2017 présenté par le Président

DV PF
+

2 – Rapport financier et approbation des comptes 2017

Le Président donne lecture et commente le projet de rapport financier préparé par le Trésorier, Philippe BARRÉ, validé par le bureau de l'association. Il propose, après discussion, que les cotisations soient maintenues pour 2018 et 2019 à leur niveau actuel.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

2ème résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2017 et l'affectation du déficit de l'exercice (421 €) au report à nouveau, qui s'établit à 9912 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des cotisations pour 2018 et 2019 : 25 €, 2900 DZN, 275 MAD, 55 TND.

L'Assemblée Générale donne quitus définitif et sans réserve aux Président, Trésorier et Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017.

3 – Renouvellement du Conseil d'Administration

Le Président rappelle qu'un dossier détaillé a été adressé à chaque adhérent avec la convocation à cette Assemblée et que les administrateurs sont élus pour trois ans. Il rappelle également que, conformément aux statuts, la qualité de membre et donc le droit de vote aux Assemblées est liée au paiement de la cotisation annuelle de l'association.

Le Président présente la liste des mandats (4) à renouveler. Il indique qu'Alain LE JEAN et lui-même n'ont pas souhaité se représenter. Il propose la liste de nomination ou de renouvellement suivante :

France : BENOIT Guillaume,

Maroc : BENNOUR Ali,

Tunisie : BAYOULI Amor, HAMDANE Abdelkader.

Cette liste est proposée au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Yves LEBARS ayant accepté un mandat d'administrateur, sa candidature est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

3ème résolution : L'Assemblée Générale approuve l'élection ou le renouvellement des membres du Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans prenant fin avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020 :

BENOIT Guillaume, BENNOUR Ali, BAYOULI Amor, HAMDANE Abdelkader, Yves LE BARS.

4 – Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole sur la première partie statutaire de l'ordre du jour, le Président propose au vote la résolution usuelle suivante qui est adoptée à l'unanimité :

DY PF

+

4ème résolution : L'Assemblée Générale confère tout pouvoir au porteur d'un original du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

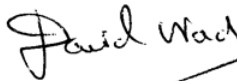
Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les participants et déclare close la partie statutaire de l'Assemblée Générale à 19h45.

Le Secrétaire de séance



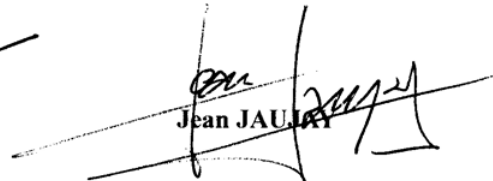
Pierre FAURÉ

Le Scrutateur



Daniel VIARD

Le Président de l'Assemblée



Jean JAUREGUI

Annexes :

- 1 – liste des participants
- 2 – liste des pouvoirs